

Les Conditions de validité de la lecture de Djaouharatou-l-Kamel

Djaouharatou-l-Kamel (la perle de la perfection) est une prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) particulière qui nécessite les conditions suivantes pour pouvoir être récitée :

- 1 - La pureté : Du corps, des vêtements, de l'endroit
- 2 - L'ablution à l'eau
- 3 - De S'asseoir lors de la récitation de Djaouharatou-l-Kamel

Sidi 'Arbi ibn Sa-ih (qu'Allah l'agrée) dit dans son **Boughiyat** : « Durant les voyages, on peut réciter les oraisons sur une monture, mais lorsqu'on arrive à la Djaouharatou-l-Kamel, on doit descendre et la réciter en marchant avec la condition toutefois que l'endroit où l'on marche soit pur. Certains compagnons (qu'Allah les agrée) disent que le voyageur peut la faire en marchant et que lorsqu'il arrive à la 7e perle, il s'assoit jusqu'à la fin de la récitation, pour moi (Sidi 'Arbi) c'est le plus préférable sauf dans les cas de nécessité telle la peur et Allah est le plus savant ».

Cheikh Nadhifi (qu'Allah l'agrée) a dit qu'en cas de peur pour nous ou notre argent « on fait l'ouïrd sur la monture en remplaçant par 20 Salat Fatihi » ; « Cette prière ne peut être lue sur une monture ou sur un bateau ».

- 4 - Le lieu doit être assez large pour contenir six personnes. (Cheikh Nadhifi)

Si toutes ces conditions ou seulement une seule ne sont pas réunies, on doit alors remplacer Djaouharatou-l-Kamel par la récitation de vingt Salat Fatihi.

Il est rapporté, dans **El Ifadat-l-Ahmediya**, que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit : « **Celui qui se purifie par le Tayyamoum ne doit pas réciter Djaouharatou-l-Kamel, mais il la remplace par vingt Salat Fatihi lima oughliqa, car elle ne peut se réciter que par la pureté à l'eau et sur un tapis pur qui peut contenir six personnes ; le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et les quatre khalifes assistent dès le septième Djaouharatou-l-Kamel** ».

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit aussi dans une lettre : « **Pour celui qui n'arrive pas à apprendre la prière appelée Djaouharatou-l-Kamel qu'il la remplace par vingt Salat Fatihi.** »

Donc, pour résumer, comme le dit Sidi Mohamed El Hafidh Misri Tidjani, dans **Qasd Sabil**, concernant les conditions liées à la récitation de la Djaouharatou-l-Kamel, il faut : « La pureté de l'eau, un lieu pur pouvant contenir six personnes et cela même pour la réciter une seule fois. Elle ne se récite pas sur une monture ou sur un bateau. Celui qui fait le Tayyamoum ou celui qui n'est pas lavé à l'eau pour ses besoins naturels (urine, selle) mais seulement essuyés à sec ou qui a une impureté sur son corps ou ses habits et dont il ne peut se débarrasser, il récite à la place vingt Salat Fatihi dans la Wadhifa et agit de même celui qui ne peut réunir ses conditions. Celui qui enfreint une des conditions particulières à la Djaouharatou-l-Kamel dans sa Wadhifa, il doit la recommencer ».

2. Les formules méritoires : Voir le Lazim

Voici l'exemple du Wadhifa tel qu'il est pratiqué à 'Aïn Madhi :

DOU'A D'OUVERTURE :

« Allahoumma inni nawaïtou tilawata hêdhal ouirdi ta'dhiman wa ijlan laka wabtigha mardatika wa qasdan li wajhika-l-karim, moukhliṣan laka min ajlika wa aqoulou bi imdadika wa 'aounika wa houalika wa qouwwatika wa ma waḥabtani min in'amika wa taoufiqika mousta'inan bika. » (La dou'a est récitée à voix basse.)

- A'oudhou billêhi mina chaïtani rajim

- Sourate « El Fatiha » + Amin 1fois

- Salat Fatihi 1 fois

- « Soub-hana rabbika rabbil 'izzati 'amma yaṣifouna wa salamoun 'ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-'alamin » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

1. Astaghfiroullah El 'Adhim alladhi lê ilêha ilê houwa-l-Hayyou-l Qayyoum - 30 fois

- « Soub-hana rabbika rabbil 'izzati 'amma yaṣifouna wa salamoun 'ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-'alamin » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

2. Salat El Fatihi - 50 fois (pose du drap blanc vers la fin)

« Allahoumma ṣalli 'ala Seïdina Mouhammadin El Fatihi lima oughliqa wal Khatimi lima sabaqa Nassiri-l-haqqi bi-l-haqqi wal hêdi ilê ṣiratika-l-moustaqim wa 'ala êlihi haqqa qadrihi wa miqdarihi-l-'adhim. »

- « Soub-hana rabbika rabbil 'izzati 'amma yaṣifouna wa salamoun 'ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-'alamin » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

3. Lê ilêha illa llah 100 fois puis à la 100^{ème} ajouter : « Seïdouna Mouhammadoun rassoulou-llah 'alaïhi salamou-llah »

- « Soub-hana rabbika rabbil 'izzati 'amma yaṣifouna wa salamoun 'ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-'alamin » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

4. Djaouharatou-l-Kamel - 12 fois

Formule de clôture :

- « Inna-llaha wa malaikatahou youcallouna ‘ala nabiyi, ya ayyouha ladhina amanou gallou ‘alaihi wa sallimou taslima » (Sourate 33 El Ahzab, verset 56)

- Salla-llah ‘alaihi wa ‘ala elihi wa sahabihi wa sallama taslima

- « Soub-hana rabbika rabbil ‘izzati ‘amma yasifouna wa salamoun ‘ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-‘alamin » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

Puis faire dou’a.

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d’Europe

